Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260330-20260427-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

2026 - 427

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 31/03/2026
Et Publication du : 31/03/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAREIL Larissa à Mme FRAGNAUD Hélène
Absent(s) : M. RAULT Lucien
A été nommé(e) secrétaire : M. SEKLI Jonathan

2026-04-27 – Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5, et L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.
Le vote s'effectue au scrutin secret pour les nominations, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.
Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.
Sont candidats au poste de titulaire :
- Joël LE BARILLEC
- Stéphanie BODIN-LEMOINE
- Jonathan SEKLI

Sont candidats au poste de suppléant :
- Vincent LUHERNE
- Yves POIRE
- Gilles LE PIRONNEC

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260330-20260427-DE

Sont donc désignés en tant que :
*** délégués titulaires :**
- Joël LE BARILLEC
- Stéphanie BODIN-LEMOINE
- Jonathan SEKLI

*** délégués suppléants :**
- Vincent LUHERNE
- Yves POIRE
- Gilles LE PIRONNEC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

